

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ESINSA, S.L.

1. DÉFINITIONS

Aux fins de ces conditions, le terme:

ESINSA: ESINSA, S.L. Client: Toute personne physique ou morale qui achète des produits ESINSA.

Les commandes de produits standards: Commande ESINSA se référant à des produits habituellement présentés dans leurs catalogues ou brochures et ne nécessite pas de processus de fabrication supplémentaires.

Les commandes de produits non-standards ou fabrications spéciales: Les commandes concernant les produits ESINSA qui nécessitent un traitement de fabrication supplémentaire ou spécial, sur exigences spécifiques du client.

Les coûts supplémentaires: coûts liés aux différents concepts du prix du produit, ajoutés à la commande du client, tels que des kits, des unités minimales, étiquettes spéciales, les emballages non-standards ou autres concepts dûment accrédités.

2. PORTÉE ET VALIDITÉ

Ces conditions s'appliquent exclusivement aux clients ESINSA.

Ces conditions prennent effet et sont entendues comme acceptées par le client lorsqu'il passe une commande à ESINSA et seront maintenues en vigueur jusqu'à la fin du contrat entre les parties et de toutes obligations assumées par chacun.

Ces conditions s'appliquent à tous les achats que vous faites à ESINSA, sous réserve des conditions particulières que les parties peuvent convenir par écrit.

Toutes les conditions proposées par le Client autre que l'actuel, non-acceptée expressément par écrit de part d'ESINSA, demeureront sans effet et sans engagement.

Tous documents délivrés par ESINSA différents de ces termes, tels que brochures, catalogues, etc. ont une valeur uniquement informative et ESINSA se réserve le droit de les modifier à tout moment.

3. COMMANDES ET ANNULATIONS

Le Client peut faire la demande d'une commande par tout moyen accepté par ESINSA, qui est comprise quand elle est enregistrée dans le système informatique ESINSA.

Quand le Client passe une commande, il doit détailler entre autres, le nombre d'unités, les conditions de livraison, etc. A défaut, ESINSA peut fournir le produit considéré comme le plus semblable à celui demandé.

Lorsque le Client commande des produits non-standards ou modèles spéciaux, il fournira un plan détaillé et payera l'outillage antérieurement à la production.

Toute offre, plan, dessin, etc., réalisée par ESINSA sont propriété exclusive d'ESINSA. Ainsi, le Client ne peut transférer à autrui aucune partie, sans le consentement écrit d'ESINSA.

Aucune commande de produits non-standards ou spéciaux acceptée par ESINSA ne peut être annulée.

L'annulation des commandes de produits standards acceptées par ESINSA aura besoin de consentement écrit.

Si l'annulation implique une certaine perte ou dommage, ESINSA peut réclamer au Client le paiement de la même, en plus d'une somme équivalente à 10% du prix de vente.

4. LIVRAISON - DÉLAIS - FRAIS SUPPLÉMENTAIRES - SUSPENSION

Les délais de livraison indiqués sur les documents ESINSA (tels que reçus, les offres ou les devis) sont approximatives, sauf s'il ya un engagement des garanties par écrit.

Les retards qui pourraient survenir dans la livraison du produit n'entraînent en aucun cas la résiliation du contrat, ou indemnisation d'aucune sorte.

Le Client s'engage à envoyer des lots partiels lorsque les circonstances de produit ou de service exigent le stockage par ESINSA.

Les coûts supplémentaires qui pourraient dériver de la fluctuation des tarifs des matières primes pendant la fabrication, ou autres raisons externes à ESINSA, seront à charge du Client.

ESINSA peut suspendre ou retarder la livraison des produits en cas de circonstances imprévues et hors de sa volonté, sous préalable communication écrite.

ESINSA se réserve le droit de fournir des commandes sujettes aux unités conditionnées par multiples, ainsi que de livrer à peu près 10% de chaque commande, selon la disponibilité du moment.

Si le client est en défaut de paiement ou cesse son activité, ESINSA peut annuler les commandes en cours, bloquer le compte et la fourniture de matériaux.

5. TRANSPORT

Toutes les marchandises sont envoyées et voyagent aux frais et risques du Client.

Aussi, si le Client demande un envoi accéléré ou un moyen de transport spécifique, les coûts engendrés seront également à sa charge.

Dans les deux cas, les dommages subis pendant le transport sont à la charge du Client.

Tous les produits ESINSA sont livrés sous contrôle de qualité et d'emballage avant le transport, de sorte que le Client puisse confirmer le matériel reçu à destination en signant le bordereau de livraison, sur lequel sera indiqué tout défaut appréciable des produits et dérivé du transport.

ESINSA n'assume ni les effets négatifs qui peuvent se produire sur les marchandises pendant le transport (perte, dommage, etc.), ainsi que les dommages qui peuvent être causés par des retards dans la livraison de n'importe quelle cause.

Les produits sujet à être à la livrés au Client ou acheteur depuis les installations ESINSA:

Ils doivent être recueillis dans les cinq jours suivants la communication de leur disponibilité.

Peuvent entraîner des frais au Client pour le stockage généré, si les produits n'ont pas été recueillis dans les cinq jours.

Sans dommage ni intérêts par rapport au point précédent, si le Client ne perçoit pas les produits commandés en magasin dans un délai maximum de 20 jours à compter de la confirmation de leur disponibilité, ESINSA peut exiger la conformité ou la résiliation de la livraison.

Le client peut consulter à tout moment le prix des produits ESINSA qui l'intéressent. Ces prix ne sont valables que pour la période indiquée par ESINSA dans les échanges écrits avec le Client.

Si la validité de l'offre n'est pas stipulée, la période de validité sera de 30 jours.

Le prix de la facture correspond en tout cas au prix en vigueur du produit, au moment de la mise à disposition du matériel au client.

Les prix sont nets (Non-inclus: taxes, transport, certificats de qualité ou d'autres articles).

Les prix peuvent être modifiés à tout moment par ESINSA, sous réserve des contrats existants avec ses clients.

Les prix se réfèrent à unités et ESINSA sauf quand il s'agit de produits emballés par multiple, où la quantité minimale est d'une caisse.

6. FACTURATION

Sauf accord contraire par écrit, chaque personnalisation ESINSA facturera individuellement chaque commande et émettra la facture dans les 15 jours suivant la date de la note de livraison.

Les montants des factures ne sont pas soumis à la négociation, ni aucune décote que ce soit.

7. PAIEMENT

Toutes les commandes inférieures à 75€ seront payées en espèces, sans épargner que les commandes de grandes quantités peuvent être soumises à d'autres conditions.

Les paiements pour les commandes à partir de 75€ doit être réalisé selon indiqué dans la section précédente, sauf si le client a convenu un paiement spécial avec ESINSA.

Dans ce cas, le paiement des commandes à partir de 75€ peut aussi être fait par virement bancaire sur le Compte courant d'ESINSA, ou par retrait bancaire, si désigné par le Client.

Exceptionnellement, ESINSA peut accepter des talons accredités solvabilité, étant dans ces cas, tous les frais bancaires et autres à charge du Client.

Le Client doit effectuer les paiements dans les 30 jours après la date d'émission de la facture d'ESINSA.

Seulement sous confirmation expressément écrite par ESINSA, seront acceptés les retards de paiement.

ESINSA peut fournir une ligne de crédit à ses clients, en fonction de la rapidité de ses paiements et le montant des commandes.

Tous les frais bancaires découlant des défaillances seront facturés au Client.

Le non-paiement d'une facture ou d'un débit à faveur d'ESINSA peut entraîner la demande d'indemnisation, l'accumulation d'intérêts moratoires sur le principal impayé, égal au taux légal en vigueur majoré des intérêts plus sept points, depuis l'échéance de la facture ou de la dette.

8. RETOURS ET REVENTE

ESINSA n'accepte aucun retour de produits une fois livrés ou mis à disposition de ses clients.

Exceptionnellement, ESINSA peut accepter les retours de produits standards en respectant les conditions suivantes:

- L'existence de la demande de remboursement par le client et accord écrit d'ESINSA.

- Que le produit retourné dans les entrepôts ESINSA origine dans un délai maximum de 7 jours à compter de la date de livraison.

- Que les retours conservent l'emballage d'origine et le matériau utilisé en parfait état, accompagné d'une copie du bon de livraison.

- Que le Conseil de réception et du Contrôle de la Qualité ESINSA donnent leur accord pour le retour.

- Que le client paie tous les frais engagés par le retour, ainsi que tout dommage ou perte causée à ESINSA à cet effet.

Dans tous les cas, ESINSA se réserve le droit de ne pas accepter le retour, surtout si les défauts sont dus au mauvais stockage, conservation, transport ou manutention.

Retours aux risques et frais du client, sauf en cas d'erreur ou d'une cause imputable à ESINSA, dans lequel cas il faudra une acceptation écrite.

En aucun cas, ESINSA acceptera les retours de fabrications spéciales, de piè-

ces usinées, ou en général, de tout produit non-standard.

Les clients revendeurs sont responsables de leur relation avec l'utilisateur final et ne peut engendrer à ESINSA aucune responsabilité pour les événements survenant après la livraison, sauf dans les cas expressément prévus par la loi.

9. GARANTIE ET RESPONSABILITÉ

En ce qui concerne les contrats d'achat et vente de biens de consommation, dont ESINSA célèbre en tant que vendeur directement aux consommateurs, sont applicables aux dispositions de la loi 23 /2003 du 10 Juillet, garanties dans la vente de législation complémentaire des biens de consommation.

Les contrats de fourniture ou d'achat restants, conclus par ESINSA avec ses clients et non inclus dans le champ d'application de la loi citée ci-dessus, sont régis par les présentes conditions.

Toute réclamation sur le contenu de la note de livraison ou des produits achetés, doit être faite par communiquée à ESINSA dans les 7 jours après la livraison.

ESINSA garantit la qualité de ses produits en termes de ses fournisseurs. La garantie de défauts de fabrication est limitée au remplacement du produit défectueux par un autre de mêmes caractéristiques, sauf le paiement des dommages et intérêts.

Dans tous les cas, afin de remplacer un produit par un autre, il faudra un accord du Conseil Technique et Qualité ESINSA.

ESINSA n'est pas responsable des réclamations dues à une sélection inadéquate du produit ou montage déficient.

Dans tous les cas, aucune réclamation résultant de la manipulation des produits par le client, le transport ou défauts apparents similaires sera acceptée par ESINSA.

Le contenu des catalogues ESINSA (spécifications techniques, dessins, etc.) est strictement informatif et ne constitue pas en lui-même aucun engagement ou contrat avec le Client.

Toute responsabilité pour le stockage, les soins ou la manipulation de produits ESINSA sera transférée au Client à partir du moment de la livraison.

Les produits fournis ne seront de la pleine propriété du Client que lorsque le montant ait été payé à ESINSA de façon intégrale et effective.

10. RÉSOLUTION ET EFFETS

En cas de manquement d'une des obligations qui incombent le Client, en particulier, un défaut de paiement partiel ou total des factures émises par ESINSA, il se peut que moyennant un préavis écrit de trois jours, ESINSA exige le respect du contrat et le paiement total des sommes dues plus les intérêts sur les arriérés convenus plus une indemnité égale à 10% du prix total des commandes en cours et qui sont acceptées expressément à titre de pénalité.

11. LIEU DE COMPÉTENCE

Tout litige découlant de l'application des Conditions générales sera soumis à la juridiction des Cours et Tribunaux de la ville de Tarragone.